

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité contractante :

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103 CASTELSARRASIN
Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel : mairie@ville-castelsarrasin.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée – Article R2123-1 du Code de la Commande Publique– Marché de prestations intellectuelles.

Objet du marché : Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes de l'accessibilité sur des bâtiments publics sur la Commune de Castelsarrasin.

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur les travaux de mise aux normes en accessibilité des bâtiments suivants : Foyer Bénis, Cercle Culturel, Églises Saint Jean, Gandalou, Saint Martin, Gymnases des Fontaines et Alary, Tennis de Clairefont.

Les demandes d'autorisations (permis de construire...) sont réputées incluses dans la mission.

Caractéristiques principales du marché :

Les dispositions prévues aux articles L2410-1 à L2432-2 et R2431-1 à R2432-7 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée.

Phases techniques	Libellés
Phase 1 : conception	
DIA	Diagnostic d'état des lieux
APS	Avant-Projet sommaire
APD	Avant-Projet Définitif
Permis	Dossier d'autorisations administratives
Projet	Études de projet
Phase 2 : Réalisation des travaux	
AMT	Assistance à la passation des marchés de travaux
VISA	Examen de la conformité au projet et visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs.
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux.
AOR	Assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement prévue par l'article 44.1 du CCAG Travaux.
OPC	Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination des différentes infrastructures

Conformément aux dispositions de l'article 20 du CCAG – P.I, l'arrêt de l'exécution des prestations peut être décidé par la collectivité à l'issue de chaque phase. Chaque phase devra être clairement identifiée et assortie d'un montant dans la décomposition forfaitaire remis avec l'offre pour justifier du prix de la prestation. La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution de la prestation entraîne la résiliation du marché

Forme et durée du marché :

Marché à prix global et forfaitaire.

Durée du marché : Les prestations de maîtrise d'œuvre débutent à la date de notification du marché. Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Négociation :

Phase de Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée de la façon suivante :

A- En cas d'offres irrégulières et/ou inacceptables une première phase de négociation pourra être engagée selon les modalités suivantes :

1ère phase de négociation : En cas d'offres irrégulières*, ou inacceptables la collectivité pourra inviter tous les candidats à présenter une nouvelle proposition (tant technique que financière) afin de régulariser leur offre. Après cette première phase de négociation les offres seront analysées et classées.

À l'issue de cette première phase de négociation la collectivité pourra, après analyse et classement des offres, soit attribuer le marché soit procéder à une seconde phase de négociation.

* À condition que la régularisation des offres irrégulières n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres conformément au 2ème alinéa de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique.

2ème phase de négociation : la collectivité invitera les trois premiers candidats classés à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

Pour les deux phases de négociation, la négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

B- En cas d'offres conformes, la négociation aura lieu selon les modalités suivantes :

La collectivité invitera les trois premiers candidats classés à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

La négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

Attribution du marché sur la base des offres initiales :

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Commune - Budget communal – Section Investissement. Les sommes dues au(x) titulaire(s) ou aux sous-traitants de premier rang du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par la ville de Castelsarrasin. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article L2191-4 du Code de la Commande Publique. Aucune avance ne sera versée. Les prix sont fermes. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 11.3 du RC).

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Valeur technique	60 %
2 – Prix	40 %

Date limite de réception des offres : le mardi 08 octobre 2019 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Voies de recours

Tribunal Administratif de Toulouse *– 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:
Greffé du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

* Le tribunal administratif de Toulouse peut-être saisi soit par courrier à l'adresse ci-dessus, soit via l'application « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse :

<http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. L'attention des candidats est attirée sur le point suivant : Le retrait anonyme reste toutefois possible, mais les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne seront pas informés des modifications apportées au DCE ou des éventuelles questions posées.

Renseignements d'ordre administratif et technique:

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique ou formuler des demandes complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront se manifester via le site de dématérialisation des marchés **uniquement** : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>. Une réponse de l'acheteur sera transmise via ce même support, au plus tard **6 jours** avant la date prévue de remise des offres.

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés. Pour ce faire, lors du retrait des dossiers, les candidats devront avoir fourni une **adresse courriel valide** afin de pouvoir bénéficier de toutes les modifications ou questions au sujet du DCE.

En cas de changement de coordonnées les candidats devront retirer un nouveau DCE pour être identifiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville.

Conditions de remise des offres :

Les offres doivent être transmises par **voie électronique uniquement** via le profil d'acheteur suivant : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

La collectivité n'accepte pas la transmission d'offres sous format papier.

Date de mise en ligne du présent avis : mercredi 18 septembre 2019